

**Comité d'Entente Régional Occitanie**  
des associations représentatives des personnes en situation de handicap et leurs proches  
**Collectif Inter Associatif Handicaps 31**

20 avril 2017

Tout d'abord, un grand merci pour l'envoi de billets de train TER par vos services pour venir de Matabiau à Labège Innopole : dommage que la gare ne soit pas accessible : juste un détail j'imagine ?

<p><b>ALORS COMBIEN D'ANNÉES ENCORE AVANT QUE NOS DROITS FONDAMENTAUX SOIENT RESPECTÉS ?</b></p>
--

**Depuis 2008 et votre arrivée à la présidence de la SNCF, après une longue carrière au sein de la régie, monsieur PEPY, qu'avez-vous fait pour la mobilité de tous ?**

En février 2008, la SNCF a présenté et a remis au ministère son Schéma Directeur National d'Accessibilité (SDNA) pour les gares de son périmètre. Il a fixé la programmation annuelle, jusqu'en 2015, de la mise en accessibilité des gares et des trains du réseau national (TGV, TéoZ et Intercités). Schéma approuvé par l'Etat le 11 juin 2008.

**Mais cet engagement, qu'en avez-vous fait ? Que vaut la parole de la SNCF et de son président ? Quelle garantie de réalisation pour le nouveau SDNA Ad'AP Schéma Directeur national d'Accessibilité validé par arrêté du 29 août 2016 ?** Alors que certains disent déjà que la SNCF compte reporter de 4 ans ses engagements en la matière ?

**Je viens ici représenter les personnes en situation de handicap et je vous exprime notre énorme déception qui se transforme maintenant en COLERE !**

La liberté d'aller et venir est une composante de la liberté individuelle. Elle est inhérente à la personne humaine : se mouvoir, stationner, séjourner fait partie de ses besoins vitaux.

Et selon la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, article 13, 1. « *Toute personne a le droit de circuler librement ...* »

Nos attentes concrètes sur le terrain :

- ❖ Gare Matabiau : la 4<sup>e</sup> ville de France doit disposer d'une gare accessible en autonomie et il n'est plus acceptable d'être confrontés à des élévateurs ne permettant pas des déplacements autonomes et de surcroit régulièrement en panne, à des sanitaires adaptés fermés à clé, à un accompagnement à bord aléatoire, à une signalisation insuffisante et qui illustre bien qu'il ne s'agit pas que de moyens financiers, etc.
- ❖ Gares des chefs-lieux d'Occitanie : encore 9 ans de trop et aucune garantie que la SNCF respecte davantage ses engagements que par le passé ! Sans parler du non respect des normes et de la qualité d'usage, encore trop fréquents
- ❖ Référentiel national de mise en accessibilités des gares du schéma national : refus de communication et de collaboration avec nos associations sur un document qui va pourtant servir à la mise en accessibilité de nos gares régionales ? Inadmissible !

- ❖ Transport de substitution : fonctionnement illégal :  
La directive du 13 avril 2006 est venue préciser ce que peuvent être ces moyens de transport adaptés : « *Il faut entendre par services de transport de substitution, « un service de transport public accessible assurant, dans des conditions analogues, la desserte d'une ligne de transport non accessible ; ....* » Impose-t-on aux valides une inscription et une réservation préalable ? Non, alors pourquoi nous l'imposer ??? Comptez sur nous pour utiliser toutes les voies de droit et tout moyens médiatiques pour que la SNCF respecte le cadre réglementaire.
- ❖ Financement par la SNCF et l'Etat du rail en Occitanie ? Est-il normal que la région Midi-Pyrénées, et maintenant Occitanie, ait dû se substituer à la SNCF pour que soient financés des travaux d'accessibilité ? Quelle responsabilité de l'Etat et la SNCF dans l'absence de politique d'aménagement du territoire ?  
Devons-nous dire à nos adhérents du fin fond de la Lozère, ou des Pyrénées qu'ils n'ont pas droit aux déplacements, qu'ils sont assignés à résidence ?
- ❖ Plainte de Kevin Fermine contre la SNCF : elle illustre la colère de plus en plus d'usagers par rapport aux discriminations subies. Maintenant l'objectif c'est une Question Prioritaire de Constitutionnalité pour remettre en cause l'ordonnance accessibilité de 2014 ratifiée en 2015 et les délais accordés à la SNCF

Quant à votre Forum du 19 avril 2017 sur la mobilité en Occitanie : sans les PMR ???

Notre liste pourrait continuer. Les améliorations du cadre de vie, et de l'accessibilité de la SNCF en particulier, bénéficieront non seulement aux personnes en situation de handicap, mais aussi à tous les citoyens, personnes âgées, etc. Elles contribueront à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens.

La population de notre pays vieillit et cumule les difficultés physiques, sensorielles et cognitives. Elle n'accepte plus de rester enfermée chez elle et souhaite pouvoir se déplacer comme dans de nombreux autres pays d'Europe.

Un jour, M. PEPY vous ferez partie de cette population âgée et vous souhaiterez continuer néanmoins à pouvoir circuler et voyager ... A moins que vos moyens vous affranchissent encore des contingences qui sont les nôtres, mais alors que vaut « liberté, égalité, fraternité » ????

Alors, après bien des engagements non respectés, nous attendons de votre part des actes concrets et rapides.

**Nous aurions pu accepter des délais de 1, 2 ou 3 ans maximum pour les patrimoines les plus complexes mais les délais de 3, 6 ou 9 ans sont inacceptables !** Quelles seront les conditions du suivi de la réalisation des engagements ?

Nos associations de défense des droits des personnes, n'ont pas vocation à cautionner les problèmes d'effectif et de moyens de l'Etat et de la SNCF, surtout après deux lois inappliquées en l'espace de 40 ans.

Je vous remercie de votre attention.

Odile MAURIN

Présidente d'HANDI-SOCIAL pour le CIAH 31 et le Comité d'Entente Régional Occitanie qui représente près d'une cinquantaine d'associations départementales et régionales